

221C0592
FR0000121709-FS0197

18 mars 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SEB S.A.
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 mars 2021, complété notamment par un courrier reçu le 18 mars, la société par actions simplifiée HRC¹ (112 Chemin du Moulin Carron, 69130 Ecully) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 12 mars 2021, le seuil de 5% du capital de la société SEB S.A. et détenir individuellement 3 517 746 actions SEB S.A. représentant 3 517 751 droits de vote, soit 6,36% du capital et 4,25% des droits de vote de cette société².

À cette occasion, le concert composé de la société Venelle Investissement, ses associés, les adhérents de Génération et HRC, **n'a franchi aucun seuil** et détient 17 625 613 actions SEB S.A. représentant 31 361 107 droits de vote, soit 31,85% du capital et 37,85% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote		% droits de vote	
			AGO	AGE	AGO	AGE
Venelle Investissement	19 687	0,04	39 374	39 374	0,05	0,05
Associés de Venelle Investissement ³	8 227 694	14,87	16 372 685	16 372 685	19,76	19,76
Sous-total Venelle Investissement & Associés	8 247 381	14,90	16 412 059	16 412 059	19,81	19,81
Adhérents de Génération ⁴	5 362 292	9,69	10 595 125	10 601 613	12,79	12,80
HRC ¹	3 517 746	6,36	3 517 751	3 517 751	4,25	4,25
Autres	498 194	0,90	836 172	829 684	1,01	1,00
Total concert	17 625 613	31,85	31 361 107	31 361 107	37,85	37,85

Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition hors marché, par la société HRC, de 3 517 741 actions SEB S.A. auprès de membres du groupe familial fondateur de SEB S.A. appartenant aux « entités » Venelle et Génération⁵.

¹ Société détenue par des actionnaires familiaux membres des « courants » Venelle et Génération et dont aucun des associés ne détient plus de 7% du capital ou des droits de vote.

² Sur la base d'un capital composé de 55 337 770 actions représentant 82 849 062 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Aucun des Associés de Venelle Investissement ne détient individuellement plus de 5% du capital et/ou des droits de vote de SEB S.A.

⁴ Aucun de ces actionnaires ne détient individuellement plus de 5% du capital et/ou des droits de vote de SEB S.A.

⁵ Cf. communiqué de presse de la société SEB S.A. en date du 15 mars 2021.